

Interview de Mikhaïl Gorbatchev au sujet de la réunification allemande (Moscou, 21 février 1990)

Légende: Le 21 février 1990, dans un entretien accordé au quotidien communiste Pravda , Mikhaïl Gorbatchev, Premier secrétaire du comité central du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS), livre ses impressions sur la réunification de l'Allemagne.

Source: Documents d'actualité internationale. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 01.05.1990, n° 9. Paris: La Documentation française.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_mikhail_gorbatchev_au_sujet_de_la_reunification_allemande_moscou_21_fevrier_1990-fr-8ffb25d3-a5f5-4bc6-868e-2ba219df1a36.html

Date de dernière mise à jour: 31/10/2012

Interview de Mikhaïl Gorbatchev à la Pravda au sujet de la réunification allemande (Moscou, 21 février 1990)

Question - Les lecteurs ne cessent d'écrire au journal pour demander des explications sur la réunification de l'Allemagne. L'Occident, lui aussi, énonce nombre d'idées sur ce sujet, y compris sur les résultats de votre rencontre avec le chancelier Helmut Kohl. Que pouvez-vous dire à ce propos ?

Réponse - C'est une question vraiment très importante, une question essentielle de l'actualité politique internationale. Je dégagerai deux aspects.

Le premier, c'est le droit des Allemands à l'unité. Nous ne l'avons jamais nié. Je tiens à vous rappeler que même après la guerre, qui a causé tant de malheurs à notre peuple, qui lui a inspiré une haine naturelle envers ses responsables et une juste fierté pour sa victoire, l'Union soviétique s'est prononcée contre le démembrement de l'Allemagne. Cette idée ne nous appartient pas et nous ne sommes pas responsables de la façon dont les événements se sont ensuite développés dans le contexte de la guerre froide. J'ajouterai que, même après l'instauration de deux États allemands, le gouvernement soviétique a continué, conjointement avec la RDA, à défendre le principe de l'unité allemande. En 1950, l'URSS a appuyé la proposition est-allemande de rétablir l'entité de l'Allemagne en tant qu'État. Le 10 mars 1952, le gouvernement soviétique proposait un plan de réunification de l'Allemagne au sein d'un État démocratique et neutre.

L'Occident a rejeté cette proposition. Lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue à Berlin en 1954, nous avons de nouveau proposé de créer une Allemagne unifiée et démilitarisée. Nous avons essuyé un nouveau refus. Un an plus tard, le 15 janvier 1955, le gouvernement soviétique proposait de créer une Allemagne unie sous l'égide d'un gouvernement issu d'élections libres, avec lequel un traité de paix aurait été signé. Cette proposition est elle aussi restée sans réponse. La proposition de créer une confédération allemande, avancée par la RDA en 1957-1958 et activement soutenue par nous, n'a même pas été examinée. En 1959, nous avons proposé, lors d'une conférence des ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances, de conclure un traité de paix avec une Allemagne réunifiée qui ne serait pas membre de groupements militaro-politiques, mais qui posséderait un certain potentiel militaire. Le résultat a été identique. Lors de la conclusion du traité de Moscou, l'URSS n'excluait toujours pas la possibilité de surmonter la division de l'Allemagne. Il n'en est pour témoignage que la "Lettre sur l'unité allemande" dont Brandt et Scheel ont accompagné la signature de ce traité et que notre gouvernement a acceptée.

Voilà les faits.

Ce n'est donc pas une question nouvelle pour nous. Nous estimons, comme je l'ai dit plus d'une fois en public ou à des hommes politiques allemands, que l'histoire a voulu l'existence de deux États allemands; c'est à elle de décider de la forme que prendra l'État de la nation allemande. L'histoire a commencé à s'accélérer de façon inattendue. Dans ces conditions, nous réaffirmons que les Allemands doivent définir eux-mêmes les délais et les formes de leur réunification. Nous en avons discuté lors de nos entretiens avec Hans Modrow puis avec Helmut Kohl. Mais cette question ne constitue qu'un aspect du problème, elle n'a pas été le seul sujet abordé par ces entretiens.

Q - Que voulez vous dire ?

R - La réunification de l'Allemagne ne concerne pas seulement les Allemands. Quel que soit le respect dû à leur droit national, il est inconcevable, dans la situation actuelle, qu'ils s'entendent entre eux et invitent ensuite tous les autres à entériner les décisions prises. Il y a des points fondamentaux que la communauté internationale est en droit de connaître et qui ne souffrent pas d'équivoque. Ni le processus de rapprochement entre le RFA et la RDA, ni une Allemagne unie ne doivent, cela doit être clair dès le début, comporter de menace, ni léser les intérêts nationaux des pays voisins ou autres. Cela n'exclut, naturellement, toute atteinte aux frontières d'autres États. En plus de l'immutabilité des frontières établies à l'issue de la seconde guerre mondiale, la réunification - et c'est ce qui importe le plus - a également d'autres incidences. Personne n'a annulé la responsabilité des quatre puissances qui peuvent, seules, la décliner. Il n'existe pas encore de traité de paix avec l'Allemagne. Seul un tel traité peut définir définitivement, en droit

international, le statut de l'Allemagne au sein de la structure européenne.

De toute façon, la sécurité a longtemps été maintenue par l'existence de deux alliances militaro-politiques, celles du Traité de Varsovie et de l'OTAN. On ne voit pas, pour le moment, se profiler les conditions nécessaires à la formation d'un système fondamentalement nouveau de sécurité en Europe. C'est pourquoi ces alliances conservent leur rôle, bien qu'il change sensiblement au fur et à mesure de la diminution de la confrontation armée, de l'affaiblissement de l'élément militaire de la sécurité, de l'accentuation des aspects politiques de leur activité. Par conséquent, la réunification de l'Allemagne doit prendre en compte ces circonstances, à savoir l'inadmissibilité d'une rupture de l'équilibre militaro-stratégique entre ces deux organisations internationales. Tout doit être parfaitement clair sous ce rapport.

Enfin, et cela découle de ce qui précède, le processus de la réunification allemande est organiquement lié et doit être synchronisé avec le processus européen et son axe : la formation, en remplacement des blocs, d'une structure fondamentalement nouvelle de la sécurité européenne.

Q - A Ottawa, les ministres des Affaires étrangères sont convenus d'un mécanisme de discussion du problème allemand, incluant la participation de l'URSS, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de la RFA et de la RDA. Ne pourriez-vous pas expliquer comment est conçu le rôle de ce mécanisme ?

Il s'agit, en effet, d'une certaine forme de discussion du problème allemand entre ces six pays. L'idée d'une telle procédure est d'ailleurs née simultanément à Moscou et dans les capitales occidentales. Nous en avons parlé avec Hans Modrow puis avec Helmut Kohl. On ne saurait, ici, faire référence à des "priorités". Sa base juridique est liée aux résultats de la guerre, à la responsabilité des quatre puissances vis-à-vis du rôle futur de l'Allemagne dans le monde. D'autre part, elle tient également compte des immenses changements qui ont lieu en Europe, dans le monde et dans les deux États allemands. C'est pour cela qu'elle les inclut dans la formule de ce mécanisme, baptisé "2 plus 4".

Il s'agit de débattre, en détails et par étapes, de tous les aspects extérieurs de la réunification allemande, de préparer l'intégration de cette question au processus européen et l'examen des bases du futur traité de paix avec l'Allemagne. L'efficacité et l'autorité de telles consultations dépendent du degré de confiance et d'ouverture entre tous les participants. Les pays souverains peuvent, bien entendu, maintenir n'importe quels contacts, y compris à propos de la question allemande, sur une base bilatérale ou autre. Mais nous refusons que trois ou quatre pays s'entendent ensemble pour exposer ensuite leur position concertée aux autres parties prenantes. C'est inacceptable.

Q - Cette procédure ne comporte-t-elle pas d'élément de discrimination vis-à-vis des autres pays qui ont également pris part à la guerre ?

R - C'est une question légitime. C'est pourquoi, sans minimiser le droit historique des quatre puissances, nous rattachons le mécanisme "2 plus 4" au processus européen. Mais nous comprenons aussi l'intérêt particulier des pays qui n'entrent pas dans cette formule et, par conséquent, leur droit légitime de défendre leurs intérêts nationaux. Je veux surtout parler de la Pologne, dont il faut garantir l'inviolabilité des frontières issues de la guerre comme, d'ailleurs, celles des autres pays. Seul un acte juridique international peut offrir une telle garantie.

Q - Que pensez-vous de l'inquiétude, manifestée par les Soviétiques comme par d'autres peuples européens, face à la perspective de l'existence d'un État allemand unifié au centre de l'Europe ?

R - Historiquement et psychologiquement, cette inquiétude est compréhensible. Même si, on ne peut le nier, le peuple allemand a tiré les leçons des tentatives de domination d'Hitler et de la seconde guerre mondiale. Dans les deux États allemands, vivent de nouvelles générations qui ne considèrent plus le rôle de l'Allemagne dans le monde comme il était considéré ces derniers cent ans et, surtout, sous le nazisme. Il est, bien sûr, un autre élément important : les opinions publiques de la RFA et de la RDA ne sont pas seules, des officiels et des hommes d'État ont maintes fois déclaré à la face du monde que la guerre ne devait plus

jamais venir du sol allemand. Lors de notre entretien, Helmut Kohl l'a formulé d'une façon encore plus contraignante : seule la paix doit venir du sol allemand.

Tout cela est vrai mais, en même temps, personne n'a le droit d'ignorer le potentiel négatif qui s'est autrefois accumulé en Allemagne. Il est tout aussi impossible de laisser pour compte la mémoire populaire de la guerre, de ses horreurs et des pertes subies. En réglant le problème de leur réunification, les Allemands doivent, cela est très important, se souvenir de leur responsabilité, ne pas oublier le respect dû aux intérêts, mais aussi aux sentiments des autres peuples. Cela concerne surtout notre pays, le peuple soviétique. Celui-ci a le droit inaliénable de compter, la possibilité de faire en sorte que la réunification allemande ne nous porte pas de préjudice moral, politique et économique, que finisse par se réaliser le vieux "projet" de l'histoire qui a voulu que nous vivions côte à côte, qui a uni nos peuples par des liens et un intérêt mutuel profond, qui a croisé nos destins, parfois dans des affrontements tragiques, et qui, dans le cadre d'une nouvelle époque, nous offre une chance de nous faire mutuellement confiance et de coopérer fructueusement.

Q - Que pouvez-vous dire de l'entente intervenue ces jours-ci à Ottawa et concernant la réduction, à 195000 hommes de part et d'autre, des troupes soviétiques et américaines en Europe Centrale ?

- Je la considère comme importante et positive. C'est le président des États-Unis, George Bush, qui en a pris l'initiative. Mais cette initiative elle-même est devenue possible grâce à l'assainissement du climat international et à l'amélioration des relations soviéto-américaines, amélioration que la rencontre de Malte a de nouveau stimulée de façon vigoureuse. La proposition de George Bush s'inscrit dans le cadre des négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements conventionnels en Europe. C'est pourquoi nous avons répondu positivement après l'avoir analysé minutieusement. Nous avons même proposé une variante plus radicale : garder 195000 hommes, non pas en Europe centrale mais dans l'ensemble de l'Europe, au-delà des frontières de l'URSS. Mais nous avons déclaré d'emblée que la variante du président américain nous convenait aussi.

Notre programme est connu : rapatrier, vers 1995-1996, toutes les troupes à l'intérieur des frontières nationales et démanteler toutes les bases militaires étrangères d'ici à l'an 2000. Des négociations sont déjà en cours avec les gouvernements de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie sur le retrait de nos troupes de ces pays. Bref, l'entente sur la réduction de la présence militaire des USA et de l'URSS en Europe centrale répond totalement à la tendance majeure de l'évolution internationale, elle sert de paix.

Q - Conformément à cette entente, l'Union soviétique devra procéder à des réductions plus importantes que les Etats-Unis. D'ailleurs, les Etats-Unis laissent près de 30 000 hommes en Europe, au-delà de sa partie centrale. Cela ne peut-il pas causer préjudice à l'équilibre des forces et à notre sécurité ?

- Je pourrais me contenter de répondre non, mais, apparemment, la question demande une réponse plus détaillée. Nous évaluons, certes, le rapport des potentiels militaires. Mais l'idée traditionnelle s'estompe, selon laquelle l'accroissement de la force armée constitue le principal moyen de garantir la sécurité. Le caractère nouveau du dialogue d'État à État, la stabilité du processus de négociations ont grandement accru, dans ce domaine aussi, le rôle des facteurs politiques. Les forces intégrées à la politique mondiale et européenne sont tellement puissantes que le danger de guerre a sensiblement diminué, qu'un système fondamentalement nouveau de sécurité internationale est en voie de formation.

J'estime que l'entente soviéto-américaine facilitera, à Vienne, l'élaboration d'un accord qui pourrait être signé vers la fin de l'année au cours d'une rencontre européenne. Quant à l'aspect purement militaire que nous avons examiné en détail, la réduction des forces armées à l'extérieur de nos frontières, compte tenu de la situation militaire et politique actuelle, n'affaiblira pas notre capacité de défense, maintenue au niveau nécessaire.

(Source : Bulletin Soviétique d'Information)